

University of Waterloo
Département d'études françaises
FR353
Introduction to translation
Automne 2019
l/m 8h30 à 9h50,

Coordonnées

Professeur(e): Tara Collington

Bureau: ML334B

Téléphone: 519-888-4567, poste 36123

Heures de consultation: l/m/ 10h à 11h30, ou sur rendez-vous

Courriel: tcolling@uwaterloo.ca

Prérequis

FR 251, 252

Description

Ce cours est une introduction à la traduction. Il offre d'abord une réflexion sur l'acte de traduire dans la société contemporaine et sur les contextes linguistiques et culturels qui entourent la traduction. La traduction est une activité qui porte sur deux langues et sur deux cultures. Nous traduirons des textes de toutes sortes du français vers l'anglais et de l'anglais vers le français : textes de tous les jours, instructions, slogans publicitaires, titres, textes journalistiques et littéraires.

Objectifs du cours

- Réfléchir aux enjeux de la pratique de la traduction
- Réfléchir aux qualités d'une bonne traduction
- Apprendre à reconnaître et à utiliser certains procédés de traduction (unités de traduction, emprunts, calques, transpositions, etc.)
- Apprendre à bien traduire différents temps du verbe

Manuels et œuvres à l'étude

- Les exercices seront affichés sur LEARN
- Il est essentiel d'avoir accès tous les jours à des dictionnaires de grand format ou disponibles en ligne.

Évaluation

Évaluation	Date de l'évaluation	Valeur
Évaluation d'une traduction	Le 18 septembre	10%
3 Devoirs	le 25 septembre 5% le 23 octobre 5% le 20 novembre 5%	15%
Traduction 1 vers l'anglais	Le 2 octobre	15%
Traduction 2 vers l'anglais	Le 6 novembre	15%

Évaluation	Date de l'évaluation	Valeur
Traduction 3 vers l'anglais	Le 2 décembre	15%
Examen final (2 heures)		30%
Total		100%

L'évaluation d'une traduction

Il s'agira de présenter une critique d'une traduction (par ex., d'un site Internet ou d'une brochure bilingue) afin d'évaluer la qualité de la traduction proposée. Travail individuel. La traduction à évaluer et des consignes seront affichées sur LEARN.

Trois Devoirs

Trois devoirs seront affichés sur LEARN. Il s'agira de traduire des phrases dans les deux sens (anglais-français, français-anglais) en employant des procédés de traduction étudiés en classe. Bien que la collaboration soit explicitement encouragée, le travail final est la responsabilité de chaque étudiant et étudiante. Si vous avez travaillé avec des camarades de classe, indiquez leur nom au début de votre travail.

Trois traductions vers l'anglais

Il y aura trois traductions d'une à deux pages, vers l'anglais. Bien que la collaboration soit explicitement encouragée, le travail final est la responsabilité de chaque étudiant et étudiante. Si vous avez travaillé avec des camarades de classe, indiquez leur nom au début de votre travail. Les trois textes à traduire seront affichées sur LEARN.

Examen final

2 heures, droit aux **dictionnaires papier**. L'horaire sera affiché en ligne vers la sixième semaine du cours. L'examen comprendra la traduction de phrases dans les deux sens (anglais-français/français-anglais), et aussi la traduction vers l'anglais d'un ou deux textes plus longs.

Plan du cours

Semaine	Date	Matière Thème	Évaluations
1	Le 4 septembre	<ul style="list-style-type: none"> • Introduction au cours 	
2	le 9 septembre	<ul style="list-style-type: none"> • Qu'est-ce que la traduction? • L'anglais et le français • L'analyse de la traduction • Les ressources 	
3	le 16 septembre	<ul style="list-style-type: none"> • L'unité de traduction • Les problèmes de la traduction • Introduction aux stratégies et techniques de la traduction • Le nom adjectival en anglais 	Évaluation d'une traduction
4	le 23 septembre	<ul style="list-style-type: none"> • La connotation • Les mots en contexte • Le Slogan publicitaire 	Devoir 1
5	le 30 septembre	<ul style="list-style-type: none"> • Les 7 procédés de la traduction • La traduction mot à mot • L'emprunt • Le calque 	Traduction 1
6	le 7 octobre	<ul style="list-style-type: none"> • L'équivalence • Temps du verbe : le présent 	
Le 14 octobre		L'Action de grâce et semaine de lecture	
7	Le 21 octobre	<ul style="list-style-type: none"> • La transposition • Temps du verbe : le futur 	Devoir 2
8	le 28 octobre	<ul style="list-style-type: none"> • La modulation • Temps du verbe : les temps du passé 	
9	le 4 novembre	<ul style="list-style-type: none"> • L'adaptation • La traduction de titres • Temps du verbe : le conditionnel 	Traduction 2
10	le 11 novembre	<ul style="list-style-type: none"> • La traduction littéraire • Ex. : la littérature de jeunesse • Temps du verbe : le subjonctif 	
11	le 18 novembre	<ul style="list-style-type: none"> • La traduction littéraire suite • Contexte/dialogue/poésie • Temps du verbe : l'infinitif et le participe 	Devoir 3
12	le 25 novembre	<ul style="list-style-type: none"> • L'histoire de la traduction mécanique • La profession de traducteur / d'interprète • Temps du verbe : les verbes pronominaux 	
13	le 2 décembre	<ul style="list-style-type: none"> • dernier cours/conclusion générale 	Traduction 3

Règlements du cours

Remise des travaux

À remettre en format papier, en classe. La remise tardive d'un travail (sans entente préalable) se verra sanctionnée à raison de 5% par jour. Les travaux remis plus de 5 jours (incluant les week-ends) après la date limite ne seront pas acceptés, sauf cas exceptionnel.

La collaboration

La traduction suppose la collaboration. Cependant, les travaux remis sont la responsabilité de chaque étudiant et étudiante. L'évaluation d'une traduction doit être un travail individuel. Pour les devoirs et les traductions vers l'anglais, il faut indiquer le nom de tous les étudiants qui y ont collaboré.

Plagiat

Tout plagiat sera porté à la connaissance du Directeur du département et du vice-doyen (Associate Dean, Faculty of Arts) et sera sanctionné. Le plagiat consiste à emprunter un texte ou une partie de texte sans employer les guillemets (« ») et/ou sans en indiquer la source précise (référence bibliographique complète), de façon à ce que le lecteur croie qu'il s'agisse de vos propres mots. Il peut s'agir d'un texte tiré d'un livre, d'un article, d'un site internet ou encore du travail d'un(e) autre étudiant(e), etc. Veuillez noter que soumettre (en tout ou en partie) un travail déjà présenté dans un autre cours est tout aussi inacceptable. Pour plus d'informations, voir les liens indiqués à la fin du plan de cours.

Department policy

The Department reserves the right to refuse admission to, and/or credit for, any of its language courses to a student who has, in the view of the Department, a level of competence unsuited to that course.

University policies

Academic Integrity

In order to maintain a culture of academic integrity, members of the University of Waterloo community are expected to promote honesty, trust, fairness, respect and responsibility. See the [UWaterloo Academic Integrity Webpage \(https://uwaterloo.ca/academic-integrity/\)](https://uwaterloo.ca/academic-integrity/) and the [Arts Academic Integrity Office Webpage \(http://arts.uwaterloo.ca/current-undergraduates/academic-responsibility\)](http://arts.uwaterloo.ca/current-undergraduates/academic-responsibility) for more information.

Grievance

A student who believes that a decision affecting some aspect of his/her university life has been unfair or unreasonable may have grounds for initiating a grievance. Read [Policy 70, Student Petitions and Grievances, Section 4 \(https://uwaterloo.ca/secretariat/policies-procedures-guidelines/policy-70\)](https://uwaterloo.ca/secretariat/policies-procedures-guidelines/policy-70). When in doubt please be certain to contact the department's administrative assistant who will provide further assistance.

Discipline

A student is expected to know what constitutes academic integrity to avoid committing academic offenses and to take responsibility for his/her actions. A student who is unsure whether an action constitutes an offense, or who needs help in learning how to avoid offenses (e.g., plagiarism, cheating) or about "rules"

for group work/collaboration should seek guidance from the course professor, academic advisor, or the undergraduate associate dean. For information on categories of offenses and types of penalties, students should refer to [Policy 71, Student Discipline](http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy71.htm) (<http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy71.htm>). For typical penalties check [Guidelines for the Assessment of Penalties](http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/guidelines/penaltyguidelines.htm) (<http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/guidelines/penaltyguidelines.htm>).

Appeals

A decision made or penalty imposed under Policy 70, Student Petitions and Grievances (other than a petition) or Policy 71, Student Discipline may be appealed if there is a ground. A student who believes he/she has a ground for an appeal should refer to [Policy 72, Student Appeals](http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy72.htm) (<http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy72.htm>).

Other sources of information for students

[Academic integrity](#) (Arts) [Academic Integrity Office](#) (uWaterloo)

Note for Students with Disabilities

The Office for Persons with Disabilities (OPD), located in Needles Hall, Room 1132, collaborates with all academic departments to arrange appropriate accommodations for students with disabilities without compromising the academic integrity of the curriculum. If you require academic accommodations to lessen the impact of your disability, please register with the OPD at the beginning of each academic term.